COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 AVRIL 2018 à 18h30

Nombre de conseillers présents :

PRESENTS

Philippe LOYEZ	**Frédéric CAPIEZ**
Valérie LHEUREUX	**Jean Claude DORIUS**
Jean Jacques OUENNOURE	**Régis BAUDUIN**
Christian LEROY	**Christophe DELEAU**
Ludovic DUVENT	**Etienne DESRUENNE**

ABSENTS EXCUSÉS :

Christophe FOLLET	
Robert PARMENTIER donne procuration à Jean-Claude DORIUS	

Mme LHEUREUX Valérie est nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Agrément contrat civiques
- Renouvellement contrats
- Demande du collège de Masnières
- Sage de l'Escaut et de la Sensée
- Questions diverses

Les débats et décisions

Le conseil débute la séance par la visite du nouveau bâtiment de l'Animation Jeunesse Rurale
Lecture faite, le PV du 14 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents

- **Agrément pour les services civiques**

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans. Il s'agit :

- d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence ;

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander un agrément et à faire toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire précise que la durée du travail sera de 24 h par mois durant la durée du contrat

Renouvellement contrats

Trois contrats CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) se terminent :

- Le 28 JUIN 2018 pour Monsieur QUINCHON Didier
- Le 4 MAI 201 pour Monsieur Philippe ROGER
- Le 2 JUILLET 2018 pour Monsieur Gérard DEMARLE

Il est évident que ces 3 employés ont effectués, durant leur contrat, un travail remarquable. Monsieur le Maire les félicitent devant le conseil ; il a essayé de trouver les meilleures solutions pour les reconduire dans leur emploi. Ainsi :

- Didier QUINCHON aura son contrat renouvelé 1 an par le biais d'un Parcours Emploi Compétence (PEC)
- Philippe ROGER sera employé par le CCAS durant 1 an.
- Gérard DEMARLE sera renouvelé 20h / semaine en contrat après le 2 juillet dans une formule qui reste à définir.

Considérant que les CUI-CAE sont transformés en PEC à compter de l'année 2018 il est demandé au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise la création de postes en CUI-CAE / PEC
- Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine
- Indique que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions, renouvellements et avenants à intervenir
- Donne délégation au Maire pour toutes décisions à prendre permettant la conclusion de CUI-CAE/PEC et d'en fixer les conditions ;

- **Demande du collège de Masnières**

Le collège Jacques Prévert de Masnières sollicite une subvention exceptionnelle.

Une équipe de la section sportive danse du collège s'est qualifiée pour les championnats de France de danse chorégraphiée qui auront lieu du 5 au 8 juin 2018 à ISTRES. Un tel déplacement est onéreux car il concerne 12 élèves dont 3 jeunes de la commune (Mathilde MALESIEUX, Justine BROECKAERT et Emma QUEANT) qu'il faut transporter, héberger et nourrir durant trois jours.

C'est pour eux une occasion unique de représenter l'établissement, de valorise le secteur du Cambrésis au niveau national et de vivre une expérience exceptionnelle.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au Collège Jacques Prévert de Masnières d'un montant de 200 €

A l'unanimité le conseil municipal accepte le versement de cette subvention.

- **Sage de l'Escaut et de la Sensée**

Philippe LOYEZ explique aux membres du conseil que le Sage de l'Escaut (300 000 habitants) va reprendre le Sage de la Sensée (115 000 habitants).

Les 2 Sage deviendraient donc le SYMEA (qui signifie Syndicat Mixte Escaut et affluents) (SAGE = schéma d'aménagement et de gestion de l'Escaut)

Le conseil donne son accord à l'unanimité

- **Questions diverses**

✓ **Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire les taux 2017 de la taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière non bâties et taxe d'habitation pour 2018.

- Taxe d'habitation 10.96 %
- Foncier bâti 18.50 %
- Foncier non bâti 24.19 %

Adoptée à l'unanimité le conseil municipal décide de fixer les taxes ci-dessus citées.

✓ **Adhésion commune au sein du SIVU« Murs Mitoyens du Cambrésis »**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une nouvelle commune (FRESSIES) a fait une demande d'adhésion au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis »

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, les communes membres sont invitées à se prononcer sur ces nouvelles demandes d'adhésion.

A l'unanimité le conseil municipal, accepte l'adhésion de la commune de FRESSIES au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis »

✓ **Reversement de la Taxe sur la consommation finale d'électricité (TPFE) perçue par le SIDEC**

Le Maire expose,

Selon la loi NOME du 7 décembre 2010 et l'article L 5212-24 du CGCT, le SIDEC perçoit la TCFE en lieu et place des communes de moins de 2000 habitants. Le SIDEC peut reverser ce produit.

Selon les dispositions issues de l'article 18 de la loi N°2014-891 du 8 août 2014 des finances rectificatives pour 2014, les communes pour lesquelles le SIDEC perçoit la TCFE doivent obligatoirement délibérer pour que le Syndicat puisse continuer à leur reverser une fraction du produit perçu.

Après avoir ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Accepte que le SIDEC reverse à la commune une partie du produit qu'il perçoit au titre de la TCFE, selon les modalités définies par le Comité syndical.

✓ **Consultation sur la demande de désaffiliation de la Communauté urbaine de Dunkerque au Cdg59**

Le président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, affiliée volontaire au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord sollicite son retrait.

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-643 du 26 juin 1985 il peut être fait opposition à la demande de la Communauté Urbaine de Dunkerque soit :

- Par les deux tiers des collectivités et établissements publics déjà affiliés, représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés,
- Par les trois quarts de ces collectivités et établissements publics représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Après échange, le conseil municipal s'oppose (deux abstentions) à la désaffiliation au Cdg59 de la Communauté Urbaine de Dunkerque au 1er janvier 2019.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h